**Prix d’écriture Claude Nougaro**

(pour tous les candidats et les représentants légaux des candidats mineurs ou assistés)

Le ou les auteurs ou leur représentant légal cède(nt) à titre gratuit à la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée pour une durée de dix ans à compter de la date de l’envoi de la candidature au concours d’écriture Claude Nougaro, tous les droits de reproduction de l’œuvre sur tous supports (magazines, sites internet, CD…) et de représentation de l’œuvre (évènements, opérations de communication…). Cette autorisation exclut toute exploitation à caractère commercial, ainsi que toute notion d’exclusivité. L’artiste reste donc totalement libre de l’usage de son œuvre.

Fait à …………………………………………… le………………………….

Signature(s)